



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N° 7 Du 13 Mai 2025

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : En Visio : Mmes Sophie Charruet, Emilie Bordiga, Martine Benso, Maria Amélia Ribeiro de Souza, et Mr Laurent Abrachy (CTD).

Excusés :

Non excusés : Mmes Carla Campos CALHEIRA, Roseline ALIAS, Clarisse Panais.

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H00.



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

- Playoff du 18/05
- Règlements
- Rassemblement U14F U17F

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

- Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga.
- D1F Seniors : E. Bordiga et S. Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe des Alpes Futsal
- Plénière : Tous les membres

COURRIERS

RAS

CALENDRIER

En raison de la participation à La Coupe De France Féminine pour le club de L'AFCV à la date du 9 septembre la commission féminine restreinte à décider de décaler la 1^{ère} journée à la date du 15 Septembre. (Voir nouveau calendrier).

Les clubs de L'AFCV et de Sisteron participeront à la Coupe Méditerranée. 1^{er} tour le 3 novembre. Une modification a été apportée dans le calendrier. (Voir nouveau calendrier)

Equipes engagées à ce jour pour la saison 2024-2025 :

CA DIGNE, AFCV 1, OBSC, US VIVO 04, FC CERESTE REILLANNE, Entente Sisteron/Mison/Aiglun.



PÔLE TECHNIQUE

Formule championnat : aller-retour (10 matchs).

Rentrée du Foot Féminin : Samedi 5 octobre à Sisteron (fin d'après-midi)

Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend 23 et 30 mars.

Match 5^{eme} et 6^{eme} place :

- 5^{eme} du classement final contre 6^{eme} du classement final. (Le match se joue chez le 5^{eme}).

½ Finales :

- 1^{er} du classement final contre 3^{eme} du classement final.
- 2^{eme} du classement final contre 4^{eme} du classement final (les matchs se jouent chez le 1^{er} et le 2^{eme}). **Finale du championnat** (terrain neutre avec les 4 équipes présentes sur le même lieu.).
- 3^{eme} et 4^{eme} place : Perdant de la ½ finale 1 contre perdant de la ½ finale 2.
- 1^{er} et 2^{eme} place vainqueur de la ½ finale 1 contre vainqueur de la ½ finale 2.

Coupe Richerme

- Tour de cadrage : weekend du 8/9 février 2025.
- ½ Finale weekend du 5/6 Avril 2025.
- Finale 1/06/2025

Coupe Futsal Sénior F et U17F

- Coupe hiver : weekend du 25 /26 Janvier 2025.
- Coupe printemps : weekend du 26 /27 Avril 2025.



PÔLE TECHNIQUE

INFO POUR LES CLUBS

Suite à des reports de match dans le championnat féminin, la commission Féminine a dû faire des modifications dans le calendrier général pour cette fin de saison.

Les journées Play Off prévu le weekend du 23 et 30 mars ont été déplacées aux dates suivantes :
Weekends du 27 Avril 2025 et du 18 Mai 2025.

La journée Futsal Coupe printemps prévu à la date du 27/04/2025 a été supprimée.

SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat Séniors F

4eme rencontre Foot Féminin pour les U17F

Cette 4eme rencontre aura lieu mercredi 4 Juin 2025 de 14H à 16H à Ribiers (05). On proposera aux filles pour clôturer cette saison une pratique 5 contre 5. Un mail sera envoyé aux clubs prochainement.

Coupe Richerme

Les équipes du CA Digne et de l'AFCV sont qualifiées pour les finales qui auront lieu le 1/06/2025.

Playoff

Les deux journées de playoff auront lieu le 27/04 et le 18/05.

Pour le déroulement de ces playoff nous avons respecté le classement du championnat.

1 CA Digne, 2 AFCV, 3 OBSC, 4 FC Céreste Reillanne, 5 Entente Sisteron/Mison/Aiglun, 6 US VIVO 04.

1^{ER} Journée 27/04/2025

5eme contre 6eme : Entente Sisteron/Mison/Aiglun – US VIVO 04 à 12H30 à Sisteron. Résultat 0-0.

Une séance de TAB : 5 Sisteron- 3 VIVO

½ Finale :

1^{er} contre 3eme : CA Digne – OBSC à 10H30 Résultat : 12-0

2eme contre 4eme : AFCV – FC Céreste- Reillanne à 10H30 Résultat : 4-1

2eme Journée 18/05/2025

Finale lieu Sisteron

3eme et 4eme place : Perdant de la ½ Finale 1 contre perdant de la ½ Finale 2 : OBSC – Céreste Reillanne à 13H

1^{er} et 2eme place : vainqueur de la ½ Finale 1 contre vainqueur de la ½ Finale 2.

AFCV – CA DIGNE à 14H30



PÔLE TECHNIQUE

CSR

RAS

CLUB DES DIRIGEANTES

RAS

Lors de cette commission une table ronde a été mis en place pour évoquer les règlements de nos différentes compétitions. Le juriste du district nous transmettra prochainement sa réponse.

La séance est levée à 19H00

Prochaine réunion mardi 10 Juin 2025 en Visio ou présentiel

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA